

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDON
DU 13 JANVIER 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de la convocation : 8 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le treize janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bidon, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de son Maire en exercice, M. Jean-Louis BREDAUT.

Étaient présents :

Messieurs BREDAUT, LAUNAY-ZWETS, PAUCHET, VASSAL, VERMOREL, VIERNE.
Mesdames COURBIS, DUMARCHE, MIRABEL.

Procurations : V. BATOUX procuration à E. VASSAL

A été élu **secrétaire de séance** : **Fabrice VIERNE**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

15 – 001 ACQUISITIONS FONCIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition du bâtiment Point Afrique et des terrains non bâtis.

Le bâtiment sera destiné à la location de bureaux, à une salle polyvalente, mis à disposition d'une bibliothèque ainsi qu'un projet de co-working.

La société dénommée SCI ESPACE AFRIQUE et la société dénommée POINT AFRIQUE VOYAGE, propriétaires des parcelles cadastrée C427, d'une contenance de 1ha63a55ca et C29 d'une contenance de 750 m², C1, d'une contenance de 2ha55a00ca, C2 d'une contenance de 1ha63a50ca, A66 d'une contenance de 2ha 37a 96ca mettent en vente tout leurs biens.

Le bâtiment est d'une surface d'environ 790 m². La construction est en bois et une toiture bacacier recouvert de panneaux photovoltaïques.

L'administration des Domaines, consultée, a rendu son avis en date du 22 août 2014, conformément à la législation en vigueur.

Les propriétaires ont donné leur accord pour une acquisition, au prix de 695.000 euros taxes comprises.

DIT qu'un dossier de demande d'emprunt va se faire auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 800 000 euros qui recouvrera l'achat, les travaux et les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour et une contre :

* d'acquérir les propriétés de La société SCI ESPACE AFRIQUE ainsi que la société POINT AFRIQUE VOYAGE, route de St Remèze à Bidon, composées d'un bâtiment, des parcelles C427, C29, C1, C2, A66 pour la somme forfaitaire de 695.000 euros, taxes comprises ;

* de demander à Maître Marie-Hélène FRIZET, notaire à VIVIERS, de dresser l'acte d'acquisition, les frais annexes étant supportés par la Commune ;

* de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015 de la Commune ;

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

15 – 002 ADOPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION (DETR) ET ARRET DES MODALITES DE FINANCEMENT POUR LE PROJET POINT AFRIQUE

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme de rénovation et de la mise aux normes du bâtiment recevant du public.

Il précise que le montant d'achat du bâtiment et sa toiture en panneaux photovoltaïque (parcelle C427, d'une contenance de 1ha63a55ca et C29 d'une contenance de 750 m²) est de 345 000 euros.

Le montant prévisionnel des travaux de rénovation et de la mise aux normes handicapés s'élève à 134 103 euros.

Dit que le montant total des acquisitions des terrains non bâtis des parcelles C1, d'une contenance de 2ha55a00ca, C2 d'une contenance de 1ha63a50ca, A66 d'une contenance de 2ha 37a 96ca s'élève à 350 000 euros.

DIT qu'un dossier de demande d'emprunt va se faire auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 800 000 euros qui recouvrera l'achat, les travaux et les frais de notaire.

Il rappelle à l'assemblée que la commune de Bidon est éligible à la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal et à l'unanimité,

DECIDE d'engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière la plus élevée possible conformément aux modalités d'attribution de la demande d'aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2015.

APPROUVE l'achat du bâtiment point Afrique ainsi que tous les terrains pour la somme de 695 000 euros et approuve les modalités de financement.

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget 2015 de la commune.

Séance levée à 21 h 15

Le Maire,

Jean-Louis BREDAUT

Signatures pour la séance du 13 janvier 2015

BATOUX Virginie
Procuration à Vassal

Monique COURBIS
Présente

Brigitte DUMARCHE
Présente

Sigrïd LEYTIER
Présente

Déborah MIRABEL
Présente

Jean-Louis BREDAUT
Présent

Nicolas LAUNAY-ZWETS
Présent

Eric PAUCHET
Présent

Eric VASSAL
Présent

André VERMOREL
Présent

Fabrice VIERNE
Présent